

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
Description chimique	Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%) ; Ammoniaque
N° CAS	1336-21-6
N° CE	215-647-6
N° Index	007-001-01-2
N° d'enregistrement	-
Formule chimique	NH ₄ OH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel Engrais Produit de nettoyage Neutralisation Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Utilisation grand public déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier Suisse
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	info@multigas.ch

1.4. Numéros d'appel d'urgence

Suisse	145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)
--------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë, oral, Catégorie 4	H302
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B	H314

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3 H335

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 H400

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger


GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les vapeurs / aérosols
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage
P301+P330+P331+P315	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin
P303+P361+P353+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher. Consulter immédiatement un médecin
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Irritant jusqu'aux larmes

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Ammoniaque	(N° CAS) 1336-21-6 (N° CE) 215-647-6 (N° Index) 007-001-01-2 (N° d'enregistrement) -	10 – 35%	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr.1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H400

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges

Non déterminé

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant
En cas d'inhalation	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
En cas de contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin
En cas de contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin
En cas d'ingestion	Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former

Produits de combustion dangereux En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: monoxyde d'azote ; dioxyde d'azote

5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux
Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz
Équipement de protection individuel, voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable/terre
Laver le reliquat non récupérable à grande eau

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard
Pour les précautions, voir section 2.2

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Ammoniaque	1336-21-6	VME	-	Pas de valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	
		VLE	-	Pas de valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	

8.2. Contrôles de l'exposition
8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

8.2.2. Équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité et une protection faciale complètes lors des opérations de remplissage, de connexion et de verrouillage. Norme EN 166

Protection de la peau

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz
Norme EN 388

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive

Contact total

Matériel: caoutchouc butyle

Épaisseur minimum: 0,3 mm

Délai de rupture: 480 min

Contact par éclaboussures

Matériel: caoutchouc butyle

Épaisseur minimum: 0,3 mm

Délai de rupture: 480 min

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence

Protection respiratoire

Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées

Norme EN 137 - Appareil autonome à air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

<ul style="list-style-type: none"> • État physique à 20°C / 101.3kPa • Couleur 	<p>Liquide</p> <p>Incolore</p>
Odeur	Ammoniacale
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	11.7
Point de fusion / Point de congélation	-60 °C
Point d'ébullition	27 °C
Point d'éclair	Donnée non disponible
Vitesse d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Limites d'explosivité	16 – 27 vol% (Ammoniac)
Pression de vapeur [20°C]	1.2 bars
Pression de vapeur [50°C]	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité relative, liquide (eau=1)	Donnée non disponible
Densité relative, gaz (air=1)	1.21
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742
9.2. Autres informations

Masse molaire	Donnée non disponible
Température critique [°C]	Donnée non disponible
Densité relative, gaz	1.21

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut former un mélange explosif avec l'air
Peut réagir violemment avec les oxydants

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées

10.5. Matières incompatibles

Fer, Zinc, Cuivre
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes d'azote (NO_x)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non classé
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Donnée non disponible
Mutagenicité des cellules	Donnée non disponible

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742

Cancérogénicité	Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Donnée non disponible
Danger par ingestion	Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Evaluation Très toxique pour les organismes aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance rapidement biodégradable. Persistance improbable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6. Autres effets néfastes

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Les quantités résiduelles et les solutions non recyclables doivent être remises à une entreprise d'élimination des déchets spéciaux Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
Emballages contaminés	Nettoyer le récipient avec de l'eau. Après le nettoyage, recycler ou éliminer dans une installation approuvée Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires
Code OMoD	16 03 03 Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
2672	2672	2672

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Ammoniac en solution	Ammonia solution	Ammonia solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage


 ADR/RID
IMDG
IATA

 8
Matières caustiques et corrosives

14.4. Groupe d'emballage

 ADR/RID
IMDG
IATA

Non déterminé

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID	Substance dangereuse pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
ICAO-TI / IATA-DGR	Substance dangereuse pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742
15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
Abréviations et acronymes	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA) CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique EIGA : European Industrial Gases Association EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées EPI : Equipements de protection individuelle EN : European Norm -Norme Européenne ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses LC50 : Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses RMM : Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques STOT-SE : Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique. UN : United Nations - Nations Unies vPvB : very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

Hydroxyde d'ammonium, solution (10 - 35%)
MTG002-742
Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les vapeurs / aérosols
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage
P301+P330+P331+P315	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin
P303+P361+P353+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher. Consulter immédiatement un médecin
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide